



20/08/2018

Objet : modifications pour la saison 2017/2018

Bonjour à tous !

Depuis plusieurs saisons, la section basket de l'Aviron Bayonnais obtient des résultats sportifs d'un excellent niveau.

Pour poursuivre dans cette progression, le Bureau de la section a décidé d'engager un responsable technique salarié ayant pour rôle d'améliorer nos structures et coordonner la politique sportive de la section.

Pour financer cette embauche, des mesures ont été prises pour réduire les frais de fonctionnement. Désormais, le remboursement des frais de déplacement sera limité aux frais de péage engagés par les parents accompagnateurs, sur présentation d'un justificatif.

Il est toutefois rappelé que les parents bénévoles peuvent opter pour une réduction d'impôt pour les frais qu'ils engagent à condition de renoncer à demander leur remboursement au club.

Le fonctionnement de notre club repose toujours sur l'investissement des bénévoles. Nous avons notamment besoin d'éducateurs pour couvrir l'encadrement de toutes nos équipes de jeunes. L'aide de chacun est la bienvenue.

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et de votre soutien.

Salutations sportives

Le Président de la Section Basket

Xavier Lasserre